

<p align="center">Journée Technique Europlie</p>	<p align="center">30 mars 2012 Salle de la DPVI Paris 19^e</p>	<p align="center">Programme</p>
<p align="center">L'Avenir de la Politique de Cohésion de l'UE en France</p> <p align="center"><i>Retour sur les Rencontres Européennes Europlie</i></p> <p>Déroulé indicatif</p>		
<p>Matin</p> <p>9h30 : Accueil des participants autour d'un café</p> <p>9h45 : Ouverture de la journée <i>Par Claudine CAMILLERI, Présidente d'Europlie</i></p> <p>10h-11h : Conférence de Mme Pervenche BERES, Présidente de la Commission de l'emploi et des affaires sociales au Parlement européen Cette intervention portera sur l'élaboration en cours de la nouvelle politique de cohésion et des règlements concernant les fonds structurels. Mme Berès nous aidera à mieux appréhender les points-clés des négociations, en particulier le cadre financier, les liens entre la Stratégie Europe 2020 et la politique de cohésion, les responsabilités et compétences affectées au niveau régional ou local.</p> <p>11h-12h30 : Echanges entre Mme BERES et les participants Ces échanges permettront de traiter de toutes les questions que se posent les PLIE sur les négociations en vue de la prochaine programmation de fonds structurels. Notre objectif est de dégager des lignes d'actions aux échelles européenne, nationale et régionale afin de permettre aux territoires porteurs de PLIE de peser sur des arbitrages cruciaux pour leur avenir.</p> <p>N'hésitez pas à mobiliser vos élus compte tenu de l'importance de ces débats ... Certains d'entre eux nous ont ainsi accompagné à Bruxelles.</p>		<p>Notre association a organisé les 9 et 10 février derniers à Bruxelles des Rencontres Européennes qui nous ont notamment permis d'échanger avec la Direction Générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion de la Commission européenne, la Représentation Permanente de la France et des représentations régionales. 22 PLIE issus de sept régions ont participé à ces Rencontres. Le nombre de places étant limité pour ces Journées Techniques exceptionnelles, nous vous avons indiqué qu'une restitution serait organisée à destination des personnes n'ayant pu être présentes à Bruxelles.</p> <p>Cette journée du 30 mars a pour objectif de mettre en commun et d'analyser ce que nous avons retenu des Rencontres Européennes, de partager ces informations et analyses avec nos collègues. La problématique centrale de nos échanges portera sur les négociations en cours au niveau des institutions européennes quant à l'avenir de la politique de cohésion et à son</p>

12h45 : Déjeuner sur place

Après-midi

14h-15h : Echanges avec Pascale BEAUCHAMP, Administratrice – Unité France/FSE, Direction Générale de l'Emploi, des Affaires Sociales et de l'Inclusion de la Commission Européenne

L'intervention de Mme Beauchamp portera sur les enjeux ouverts par les propositions de la Commission Européenne pour la période 2014-2020 : renforcement de la concentration thématique, création des régions intermédiaires, conditionnalités ex-ante et ex-post et gestion par les résultats. Lors de nos échanges, nous nous interrogerons notamment sur la manière de faire prévaloir le niveau local et les territoires dans la future politique de cohésion.

15h-16h : Table ronde : « Architecture de gestion et simplification : opportunités offertes par le projet de règlement général »

Cette table ronde réunira des experts intervenant en assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de gestionnaires de crédits européens. L'objectif est d'étudier la place des enjeux de gestion dans la future politique de cohésion et les propositions faites par la Commission Européenne. Quelles pourraient être les principaux effets du renforcement de l'approche stratégique sur le système de gestion des fonds structurels en France et des projets de simplification de la gestion ?

Avec la participation de Pierre BARNERON (ATEO Conseils), Jean-Bernard SPINAT (FAR Conseil), Renaud GARRIGUES (Dictys Conseil), et Franck VERHERBRUGGEN (FV Consultants).

impact sur la programmation des fonds structurels pour la période 2014-2020.

L'avenir des PLIE passe par la maîtrise des enjeux de ces négociations dont sont parties prenantes nos interlocuteurs bruxellois. Afin de mieux les comprendre, cette Journée Technique bénéficiera de l'aimable participation de Mmes Pervenche BERES et Pascale BEAUCHAMP, qui par leur rôle dans les instances européennes se trouvent au cœur de l'élaboration de la politique de cohésion de l'UE.

Contacteur Europlie

Pour des questions sur le programme des conférences, cette Journée Technique est pilotée par William AMERI, directeur du PLIE de Cergy-Pontoise et membre du bureau d'Europlie :

plie.cergypontoise@orange.fr .

Pour toute autre question et information, contacter le Centre de Ressources :

contact@europlie.asso.fr .

Chargé de mission : Marc LUCAS

Association EUROPLIE

Centre de Ressources

8 rue Traversière - 95000 CERGY

TEL : 01.40.85.66.12 / 01.30.32.85.24 - FAX : 01.40.85.68.97

contact@europlie.asso.fr - www.europlie.asso.fr



Le contexte de cette Journée : Une période cruciale pour l'avenir des fonds structurels ... et donc des PLIE

Les programmes soutenus par les fonds structurels 2007-2013 entrent dans leur phase finale. L'heure est à la négociation au niveau des institutions européennes, et notamment entre la Commission, les Etats membres et le Parlement européen sur les nouvelles orientations à donner à la politique de cohésion 2014-2020. Les propositions réglementaires présentées par la Commission à l'automne 2011 constituent les bases de cette négociation. Dans le cadre d'un train législatif global relatif à la future politique de cohésion de l'Union, ces propositions présentent les règles qui régiront le fonctionnement du FSE au cours de la période 2014-2020. Elles permettront au FSE de continuer à fournir un soutien concret aux personnes qui ont besoin d'une aide pour trouver un travail, ou évoluer dans leur emploi actuel.

Quels sont les changements proposés pour le FSE?

Selon les textes de la Commission, la nouvelle proposition doit permettre de renforcer le rôle du Fonds Social Européen :

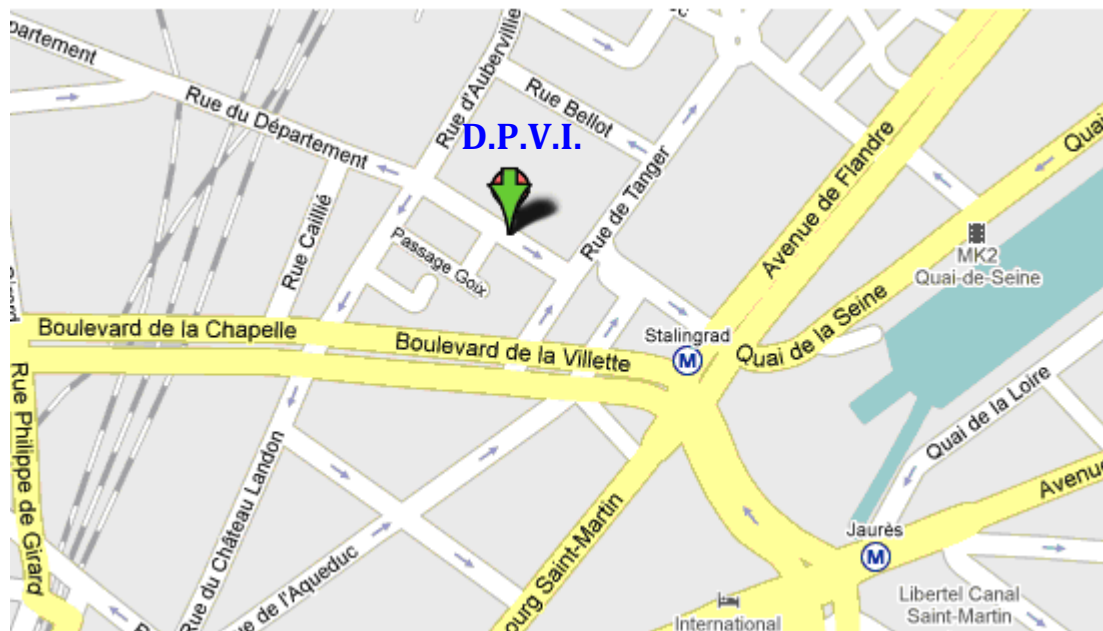
- Chaque catégorie de régions se verra allouer une **part minimale** du budget plus élevée qu'auparavant. Cette part correspond à l'allocation au FSE d'un minimum de 84 milliards d'euros, par rapport au montant actuel de 75 milliards d'euros.
- Les États membres devront **concentrer** l'aide du FSE sur un nombre restreint d'objectifs et de priorités d'investissement conformément à la stratégie Europe 2020, en vue de maximiser l'impact de ce soutien et d'atteindre une masse critique.
- Une part minimale de 20 % du FSE sera consacrée aux actions d'**inclusion sociale**.
- **Davantage d'importance** est accordée à la lutte contre le chômage des jeunes, à la promotion du vieillissement actif et en bonne santé, au soutien des groupes les plus défavorisés et aux communautés marginalisées, comme les Roms.
- Un soutien accru sera fourni à l'**innovation sociale**, c'est-à-dire à l'essai et à l'extrapolation de solutions innovantes pour répondre aux besoins sociaux, par exemple en vue de l'aide à l'inclusion sociale.
- La participation de **partenaires sociaux et de membres de la société civile**, en particulier d'organisations non gouvernementales (ONG), sera davantage encouragée dans le cadre de la mise en œuvre du FSE, par l'intermédiaire du renforcement des capacités, de la promotion de stratégies de développement local placées sous la responsabilité de la communauté et de la **simplification** du système de mise en œuvre. Les règles régissant le remboursement de projets par le FSE seront simplifiées, en particulier pour les «petits» bénéficiaires, qui représentent au moins 50% des destinataires du financement du FSE – ONG, petites et moyennes entreprises et autres entités.
- Les équipements liés à des investissements dans le capital social et humain seront désormais éligibles au soutien du FSE.

Ces propositions sont à présent examinées par le Conseil et le Parlement européen, en vue d'être adoptées d'ici la fin 2012, afin de permettre le lancement d'une nouvelle génération de programmes de politique de cohésion en 2014. Les négociations relatives au cadre financier pluriannuel, pour le budget général de l'UE, se poursuivront en parallèle. C'est donc le moment de décrypter les enjeux de ces négociations et de peser sur les arbitrages!

Fiche pratique

Plan d'accès :

Délégation à la Politique de la Ville et à l'Intégration de la Mairie de Paris
6, rue du Département, 75019 Paris



Transports :

Métro Stalingrad, lignes 2 ou 7

Inscription :

Merci de nous retourner le formulaire d'inscription ci-joint avant le mardi 27 mars 2011, par mail (contact@europlie.asso.fr) ou fax (01.40.85.68.97).

Le coût de participation à cette Journée Technique est de :

- 50 euros pour les participants aux Rencontres Européennes des 9 et 10 février,
- 100 euros pour les adhérents de l'association Europlie,
- 150 euros pour les non-adhérents.

Ces tarifs comprennent le déjeuner pris sur place.